

# En 2019, l'emploi augmente dans les trois versants de la fonction publique

Insee Première • n° 1842 • Mars 2021



Fin 2019, 5,66 millions de salariés, soit un salarié sur cinq, travaillent dans la fonction publique. Ils sont 18 300 de plus qu'un an auparavant (+ 0,3 %). Parmi eux, 67,4 % ont le statut de fonctionnaire. En 2019, le nombre de contrats aidés continue de reculer dans les trois versants (- 34,4 %). Comme les années précédentes, une partie des anciens bénéficiaires de contrats aidés sont toujours dans la fonction publique en 2019, sous un autre statut (un peu plus d'un tiers en 2019). En équivalent temps plein, le volume annuel de travail y compris contrats aidés augmente de 0,3 %, après une baisse de 0,4 % en 2018.

En 2019, le nombre de fonctionnaires diminue de nouveau (- 0,3 %) tandis que le nombre de contractuels augmente de 5,2 %.

La hausse de l'emploi public résulte d'un double effet : les entrées augmentent et les sorties baissent. En dehors des changements de statuts, la hausse des entrées est principalement imputable aux contractuels, tandis que la baisse des sorties provient des bénéficiaires de contrats aidés.

En France hors Mayotte, au 31 décembre 2019, la fonction publique emploie 5,66 millions de personnes, dont 51 700 bénéficiaires de **contrats aidés** ► **figure 1**. Entre 2018 et 2019, le nombre de salariés

augmente de 18 300 (soit + 0,3 %) après une baisse entre 2017 et 2018 (- 0,4 %) ► **figure 2**. L'emploi augmente dans tous les versants malgré une nouvelle baisse du nombre de bénéficiaires de contrats

aidés (- 34,4 %). Hors ces contrats, l'emploi augmente ainsi plus fortement dans chacun des versants (+ 0,8 % sur l'ensemble de la fonction publique).

## ► 1. Effectifs et évolution par versant de la fonction publique

|  | Effectifs (en milliers)  |                     |                          |                     | Évolution 2018/2019 (en %) |                     |
|--|--------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
|  | 2018                     |                     | 2019                     |                     | Y compris contrats aidés   | Hors contrats aidés |
|  | Y compris contrats aidés | Hors contrats aidés | Y compris contrats aidés | Hors contrats aidés |                            |                     |
| <b>Effectifs au 31 décembre<sup>1</sup></b>                    |                          |                     |                          |                     |                            |                     |
| Fonction publique de l'État                                    | 2 502,7                  | 2 469,5             | 2 506,9                  | 2 492,9             | 0,2                        | 0,9                 |
| Fonction publique territoriale                                 | 1 957,5                  | 1 918,9             | 1 968,0                  | 1 935,4             | 0,5                        | 0,9                 |
| Fonction publique hospitalière                                 | 1 185,9                  | 1 178,9             | 1 189,5                  | 1 184,3             | 0,3                        | 0,5                 |
| <b>Ensemble</b>  | <b>5 646,1</b>           | <b>5 567,3</b>      | <b>5 664,4</b>           | <b>5 612,7</b>      | <b>0,3</b>                 | <b>0,8</b>          |
| <b>Volume de travail en équivalent temps plein<sup>2</sup></b> |                          |                     |                          |                     |                            |                     |
| Fonction publique de l'État                                    | 2 377,2                  | 2 350,8             | 2 385,6                  | 2 373,5             | 0,4                        | 1,0                 |
| Fonction publique territoriale                                 | 1 826,2                  | 1 791,2             | 1 831,7                  | 1 805,6             | 0,3                        | 0,8                 |
| Fonction publique hospitalière                                 | 1 107,5                  | 1 100,9             | 1 108,5                  | 1 103,9             | 0,1                        | 0,3                 |
| <b>Ensemble</b>  | <b>5 310,9</b>           | <b>5 242,8</b>      | <b>5 325,8</b>           | <b>5 282,9</b>      | <b>0,3</b>                 | <b>0,8</b>          |

<sup>1</sup> Postes principaux au 31 décembre.

<sup>2</sup> Tout poste actif dans l'année.

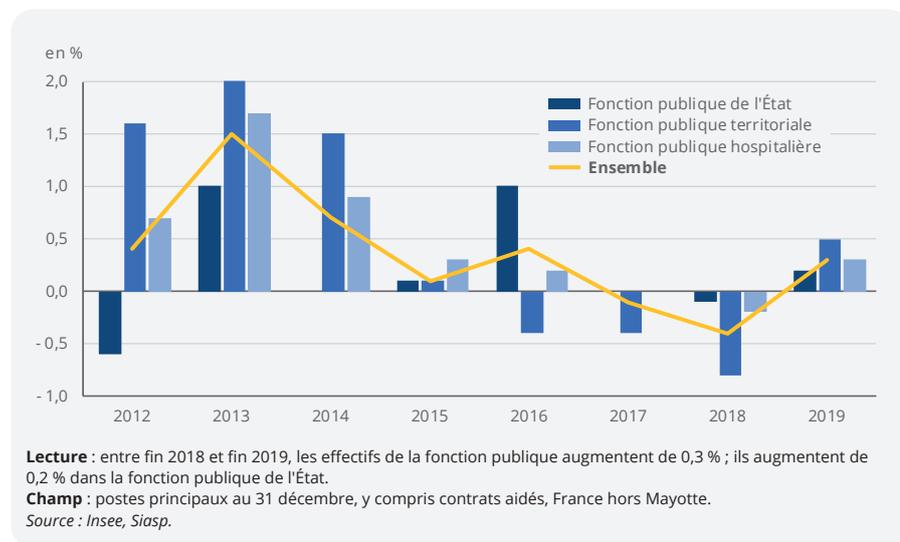
**Lecture** : les effectifs de la fonction publique de l'État, y compris bénéficiaires de contrats aidés, s'élèvent à 2 506 900 fin 2019 et augmentent de 0,2 % en un an.

**Champ** : France hors Mayotte.

**Source** : Insee, Siasp.

En partenariat avec :

## ► 2. Évolution des effectifs par versant de la fonction publique



### Légère hausse de l'emploi dans la fonction publique de l'État

Près de la moitié des agents publics travaillent dans la fonction publique de l'État (FPE). Après deux années de quasi-stabilité, l'emploi s'y accroît modérément en 2019 (+ 4 300 postes, soit + 0,2 %). Cette hausse est portée par les établissements publics (+ 1,9 %) qui représentent un cinquième des emplois de la FPE. C'est notamment le cas dans les établissements dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Depuis 2016, les contrats aidés sont progressivement transformés en emplois contractuels d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), occasionnant une baisse du nombre de contrats aidés (- 18 500), largement compensée par une forte hausse des recrutements de **contractuels** (+ 22 800). Une hausse dans les universités est également imputable à un changement de statut des maîtres de stages universitaires, qui deviennent progressivement des collaborateurs occasionnels du service public (+ 900).

Dans les ministères, en revanche, l'emploi diminue légèrement (- 0,3 %). Il baisse dans les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (- 5 800, soit - 0,5 %), dans les ministères économiques et financiers (- 1 400, soit - 1,0 %), ainsi que dans ceux chargés de l'environnement et du logement (- 1 000, soit - 2,0 %). Il augmente au ministère de la Justice (+ 800, soit + 0,9 %).

### L'emploi augmente à nouveau dans la fonction publique territoriale

Dans la fonction publique territoriale (FPT), après trois années de baisse, l'emploi y compris contrats aidés augmente de 10 400 postes en 2019 (soit + 0,5 %). Hors contrats aidés, il augmente de 16 500 postes (soit + 0,9 %). Y compris contrats aidés, l'emploi augmente dans le secteur communal (+ 0,9 %), qui

représente 77,4 % de l'emploi de la FPT, et dans les régions (+ 0,6 %) mais baisse dans les structures départementales (- 1,0 %). Ces évolutions sont fortement affectées par les changements de périmètre des collectivités territoriales. En particulier, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le département et la commune de Paris ont fusionné dans l'ensemble « Ville de Paris », à présent rattaché aux communes. À périmètre constant, l'emploi augmente à la fois dans les structures départementales (+ 0,4 %) et dans le secteur communal (+ 0,6 %). L'emploi est particulièrement dynamique (+ 3,2 %) dans les intercommunalités et autres catégories de collectivités (OPHLM, régies, etc.), où travaillent près d'un quart des agents du secteur communal, après + 2,6 % fin 2018. La hausse soutenue des effectifs au sein des structures intercommunales est à relier aux compétences transférées vers les établissements publics de coopération intercommunale au cours des dernières années.

### L'emploi rebondit dans la fonction publique hospitalière

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), les effectifs augmentent modérément en 2019, avec 3 600 postes de plus (+ 0,3 %), après une baisse de 0,2 % en 2018. Le nombre de contrats aidés continue de diminuer (- 25,8 %) pour atteindre 5 200 fin 2019. Parmi les 7 000 contrats aidés de 2018, 4 100 sont toujours dans la FPH en 2019 : la moitié sont encore en contrats aidés et 1 700 sont devenus contractuels. Hors contrats aidés, la FPH compte 5 400 salariés de plus en 2019 (+ 0,5 %). Comme les années précédentes, l'emploi est plus dynamique dans les établissements médico-sociaux (+ 1,2 %) que dans les hôpitaux (+ 0,2 %).

## Le volume de travail augmente au même rythme que les effectifs

En volume annuel de travail, y compris contrats aidés, la fonction publique emploie 5,3 millions d'**équivalents temps plein** (EQTP), soit 14 900 de plus qu'en 2018 (+ 0,3 %, après - 0,4 % en 2018). Cette hausse suit le même rythme que les effectifs. Hors contrats aidés, la hausse est de 40 100 EQTP (+ 0,8 %).

## La baisse des contrats aidés est plus que compensée par la hausse des contractuels

Les **fonctionnaires** sont majoritaires dans tous les versants de la fonction publique, ils représentent 67,4 % des effectifs en 2019 ► **figure 3**. Leur nombre recule de 11 600 par rapport à l'année précédente, soit - 0,3 %. En revanche, les effectifs de contractuels augmentent de 55 600 salariés (soit + 5,2 %), dont une partie d'anciens contrats aidés (25 400) : ils représentent 19,9 % des emplois fin 2019. La proportion de contractuels est assez proche entre les trois versants. Les fonctionnaires représentent les trois quarts des effectifs de la FPT : c'est le versant où ils sont le plus représentés. Dans la FPH, la part de fonctionnaires continue de diminuer pour atteindre 68,1 % ; 10,6 % des effectifs y sont du personnel médical avec un statut « autre ». Dans la FPE, les fonctionnaires représentent 61,4 % des effectifs mais ce versant compte également 12,3 % de militaires.

## Toujours plus d'agents de catégorie A

Les salariés de chaque versant ont des profils très hétérogènes. Dans la FPE, plus de la moitié des agents sont de **catégorie A** (dont 64 % sont enseignants), tandis que les trois quarts des salariés de la FPT et la moitié de ceux de la FPH sont de catégorie C. En 2019, la part des salariés de catégorie A augmente dans tous les versants alors que celle des salariés de catégorie B diminue. Dans la FPT et la FPH, une bascule de B en A de certains métiers explique cette dynamique, c'est le cas par exemple des infirmiers-sapeurs pompiers dans la FPT ou des éducateurs de jeunes enfants dans la FPH.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans la fonction publique (62,7 %) et leur part continue de s'accroître (+ 0,1 point), notamment dans la FPE (+ 0,2 point). Elles sont particulièrement présentes dans la FPH (78,0 %). Dans ce versant, les femmes sont très représentées en tant que sages-femmes, puéricultrices, infirmières ou aides-soignantes. Dans la FPE, elles représentent 71,2 % des enseignants de l'Éducation nationale et sont tout juste minoritaires sur l'ensemble des autres métiers (48,8 %). 22,0 % des agents publics sont à **temps partiel, non-complet** ou **incomplet** ; dans la FPT, ils sont même 26,8 % dans ce cas. Les

### ► 3. Profils des salariés par versant de la fonction publique en 2019

en %

|                                 | Fonction publique de l'État | Fonction publique territoriale | Fonction publique hospitalière | Ensemble    |
|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------|
| Fonctionnaires                  | 61,4                        | 74,6                           | 68,1                           | <b>67,4</b> |
| Contractuels                    | 18,8                        | 20,7                           | 20,9                           | <b>19,9</b> |
| Militaires                      | 12,3                        | 0,0                            | 0,0                            | <b>5,5</b>  |
| Autres catégories et statuts    | 6,9                         | 3,0                            | 10,6                           | <b>6,3</b>  |
| Bénéficiaires de contrats aidés | 0,6                         | 1,7                            | 0,4                            | <b>0,9</b>  |
| Catégorie A                     | 54,8                        | 12,2                           | 37,3                           | <b>36,4</b> |
| Catégorie B                     | 23,3                        | 11,6                           | 14,5                           | <b>17,4</b> |
| Catégorie C <sup>1</sup>        | 20,8                        | 75,4                           | 48,2                           | <b>45,4</b> |
| Indéterminée                    | 1,1                         | 0,8                            | 0,0                            | <b>0,8</b>  |
| 15-24 ans                       | 6,3                         | 4,3                            | 5,8                            | <b>5,5</b>  |
| 25-34 ans                       | 19,6                        | 14,8                           | 25,1                           | <b>19,1</b> |
| 35-49 ans                       | 42,5                        | 39,2                           | 38,6                           | <b>40,5</b> |
| 50 ans ou plus                  | 31,6                        | 41,7                           | 30,5                           | <b>34,9</b> |
| Femmes                          | 56,7                        | 61,2                           | 78,0                           | <b>62,7</b> |
| Temps partiel <sup>2</sup>      | 17,7                        | 26,8                           | 23,5                           | <b>22,0</b> |

<sup>1</sup> Une catégorie hiérarchique a été attribuée aux non-titulaires selon leur code grade et tous les bénéficiaires de contrats aidés sont classés ici en catégorie C.

<sup>2</sup> Inclut les temps non complets et incomplets.

**Lecture** : fin 2019, dans la fonction publique de l'État, 61,4 % des salariés sont fonctionnaires.

**Champ** : postes principaux au 31 décembre, y compris bénéficiaires de contrats aidés, France hors Mayotte.

Source : Insee, Siasp.

femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (28,5 % des femmes, contre 11,2 % des hommes) et ce quel que soit le versant. Un tiers des salariés à temps partiel dans la fonction publique sont à 80 % : c'est la quotité de travail la plus fréquente pour les personnes à temps partiel. Les contrats aidés (78,5 %) et les contractuels (42,0 %) sont plus souvent à temps partiel.

Sur l'ensemble de la fonction publique, l'âge moyen est de 43 ans et 7 mois. Les fonctionnaires (46 ans) sont en moyenne plus âgés que les militaires (34 ans) et que les contractuels (39 ans). Les agents de la FPT sont en moyenne plus âgés (45 ans) que ceux de la FPE (43 ans) et de la FPH (42 ans).

#### Le nombre d'entrées augmente dans la FPT et la FPH

En 2019, 450 200 agents, hors militaires, soit 8,5 % des présents fin 2019, sont entrés dans la fonction publique et 433 600 en sont sortis, soit 8,1 % des présents fin 2018. À l'inverse de 2018, le nombre d'**entrants** excède le nombre de **sortants**. La hausse de l'emploi public résulte à la fois d'une augmentation du taux d'entrée (+ 0,4 point) et d'une baisse du taux de sortie (- 0,4 point).

Dans la FPT et la FPH, les entrées augmentent tandis que les sorties diminuent. Le solde devient ainsi positif dans la FPT, passant de - 18 100 en 2018 à + 8 800 en 2019, et l'excédent s'accroît dans la FPH, de + 400 à + 5 900. Dans la FPE, les entrées diminuent moins que les sorties ; ainsi, le solde augmente (+ 1 800 contre - 2 600 en 2018). Les entrées sous statut de contractuels augmentent : + 24 800 entrées par rapport à 2018, tandis que celles sous statut de fonctionnaires diminuent (- 5 000)

#### ► figure 4.

Dans chacun des trois versants, le solde positif des entrées-sorties est porté par

les contractuels. Déjà positif en 2018, leur solde est en hausse en 2019 : leurs entrées augmentent nettement dans chacun des versants (+ 10 900 dans la FPE, + 9 900 dans la FPT et + 4 000 dans la FPH) tandis que leurs sorties baissent dans la FPT et s'accroissent à un rythme moins soutenu que les entrées dans la FPE et la FPH.

La baisse des sorties est imputable aux bénéficiaires de contrats aidés : 27 800 bénéficiaires de contrats aidés sont sortis de la fonction publique contre près du double en 2018. Les sorties de contrats aidés et leur excédent sur les entrées se réduisent nettement dans la FPE et la FPH. Aussi, alors qu'ils contribuaient les années précédentes à une forte dégradation du solde des entrées-sorties, ce n'est plus le cas en 2019. La baisse totale du nombre de bénéficiaires de contrats aidés s'explique moins par le solde

des entrées-sorties, à peine négatif, que par le passage, au cours de l'année 2019, sous statut de contractuel de droit public de 25 500 d'entre eux.

Dans la FPE, le solde positif est uniquement dû aux contractuels puisque le solde des entrées-sorties de fonctionnaires, déjà négatif en 2018, se creuse du fait de la baisse des entrées, les sorties étant stables.

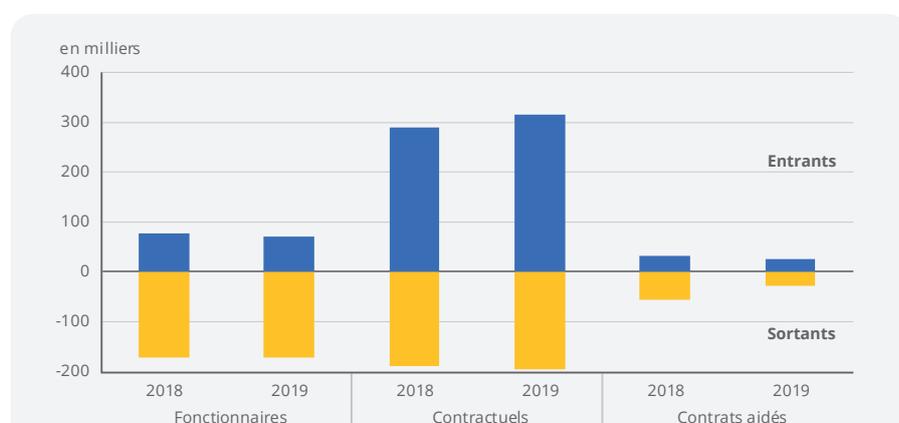
Dans la FPT, le solde est positif pour tous les statuts hormis les fonctionnaires. Le solde entrées-sorties de ces derniers se détériore légèrement du fait d'une hausse des entrées moins soutenue que celle des sorties. Pour autant, leurs effectifs augmentent, ce qui s'explique notamment par la titularisation de 46 200 contractuels en cours d'année.

Dans la FPH, les entrées et sorties de fonctionnaires sont quasi stables (10 200 entrées et 44 700 sorties) ; le solde particulièrement déficitaire des fonctionnaires et celui excédentaire des contractuels s'expliquent par une mobilité structurelle liée au mode de recrutement des personnels infirmiers : contractuels pendant leur stage puis titularisés (modifications considérées alors comme des « mobilités statutaires » et non comme des entrées). Enfin, au total, le **taux de rotation** du personnel civil (hors militaires), sur la base des entrées-sorties, est de 8,3 %, stable par rapport à 2018. Il augmente dans la FPT et la FPH et diminue dans la FPE, où il baissait déjà en 2018.

#### L'emploi baisse dans les ministères malgré un solde positif des mobilités internes à la fonction publique

Dans la FPE, la baisse de l'emploi ministériel (- 7 600 postes) résulte d'un solde des entrées-sorties de la fonction publique nettement négatif (- 12 300) et d'un solde des mobilités internes à la fonction publique positif : 14 700 agents sont

### ► 4. Nombre d'entrants et de sortants de personnels civils par statut



**Note** : seules les entrées et sorties de la fonction publique dans son ensemble sont prises en compte. Les entrées sont décrites par la situation au 31/12/2019 et les sorties par la situation au 31/12/2018. Les transferts entre versants et statuts ne sont pas pris en compte. Par exemple, les 28 700 contrats aidés devenus contractuels en 2019 ne sont pris en compte ni dans les sorties de contrats aidés ni dans les entrées de contractuels.

**Lecture** : en 2019, 70 800 fonctionnaires sont entrés dans la fonction publique et 173 300 en sont sortis.

**Champ** : agents civils, postes principaux au 31 décembre, France hors Mayotte.

Source : Insee, Siasp.

## ► 5. Effectifs, entrées, sorties par type d'employeur et mobilités inter-employeurs

en milliers

|  | Effectifs fin 2018 | Entrées | Sorties | Mobilités internes à la fonction publique (FP)   |   |                                  | Effectifs fin 2019 |
|--|--------------------|---------|---------|--|---|----------------------------------|--------------------|
|  |                    |         |         | Entrantes (d'un autre type d'employeur de la FP) | Sortantes (vers un autre type d'employeur de la FP) | Au sein du même type d'employeur |                    |
| Ministères                               | 1 671,6            | 77,7    | 90,0    | 14,7   | 9,9   | 6,0                              | 1 664,1            |
| EPA                                      | 523,6              | 85,5    | 71,4    | 11,7   | 15,9  | 25,5                             | 533,6              |
| Collectivités territoriales <sup>1</sup> | 1 410,5            | 119,7   | 119,9   | 16,4   | 18,2  | 31,0                             | 1 408,4            |
| EPA locaux                               | 547,1              | 59,6    | 50,6    | 16,4   | 12,9  | 12,3                             | 559,6              |
| FPH                                      | 1 185,9            | 107,7   | 101,8   | 5,6  | 7,9   | 39,4                             | 1 189,5            |

<sup>1</sup> Communes, départements, régions et collectivités territoriales uniques de Guyane, Martinique et de Corse.

**Note** : les mobilités sont calculées uniquement pour les agents présents deux années de suite en fin d'année dans la fonction publique, soit les trois quarts des mobilités. D'autres mobilités existent : des agents peuvent changer d'employeur puis sortir de la fonction publique ou avoir des contrats saisonniers chez des employeurs différents. Pour les ministères, un changement au sein du même périmètre ministériel n'est pas considéré comme une mobilité.

**Lecture** : fin 2019, les ministères emploient 1,664 million d'agents ; 77 700 entrées dans la fonction publique se font dans les ministères et 6 000 agents présents fin 2018 et fin 2019 ont changé de ministère employeur.

**Champ** : agents civils, postes principaux au 31 décembre, France hors Mayotte.

Source : Insee, *Siasp*.

employés en 2019 par un ministère alors qu'ils étaient employés par un autre type d'employeur de la fonction publique fin 2018 ; 9 900 font une mobilité inverse ► **figure 5**. La hausse de

l'emploi dans les établissements publics résulte, quant à elle, du solde positif des entrées-sorties. Dans la FPH, la hausse de l'emploi est portée par le seul solde des entrées-sorties de la fonction

publique. En effet, les mobilités internes à la fonction publique ont un effet négatif sur l'emploi de la FPH en 2019 (- 2 300) et ce vis-à-vis des deux autres versants : c'est particulièrement le cas avec les collectivités territoriales (2 400 mobilités vers les collectivités territoriales, contre 1 300 dans le sens inverse). ●

Nathalie Donzeau (Insee),  
Yannig Pons (DGAFP)

### ► Définitions

L'**équivalent temps plein (EQTP)** indique le volume de travail en matière de nombre d'heures rapporté à une référence de nombre d'heures d'un temps plein et borné à 1. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

On distingue les salariés de la fonction publique par leur statut de fonctionnaire, contractuel, militaire (de carrière et sous contrat), bénéficiaire de contrat aidé ou « autre catégorie et statut ».

Un **fonctionnaire (ou titulaire)** est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

Un **contractuel** est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire, ni bénéficiaire de contrat aidé, ni relevant d'« autres catégories et statuts ».

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

L'emploi des « **autres catégories et statuts** » relève de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires *stricto sensu*. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissements privés sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels dans la FPT, les médecins dans la FPH et les apprentis dans les trois versants.

Les agents publics sont classés en trois **catégories statutaires** dites aussi catégories hiérarchiques, selon leur niveau de recrutement et les fonctions qu'ils ont vocation à exercer : la **catégorie A** pour les fonctions d'études générales, de conception et de direction, la **catégorie B** pour les fonctions d'application et la **catégorie C** pour les tâches d'exécution.

Un **poste à temps partiel** est un emploi à temps complet sur lequel l'agent choisit de ne pas travailler à temps plein (i.e. d'avoir un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle). Un emploi à **temps non complet** ou **incomplet** est un emploi permanent pour lequel le temps de travail offert est inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle. Dans cette étude, le **temps partiel** regroupe les postes à temps partiel proprement dits et les emplois à temps non complet et incomplet.

Les **entrants** dans la fonction publique une année « n » sont les agents en poste au 31 décembre n dans l'un des trois versants, mais absents au 31 décembre n-1. Les **sortants** sont les personnes occupant un poste au 31 décembre n-1 dans la fonction publique, mais pas au 31 décembre n.

Le **taux de rotation** est égal à la moyenne des taux d'entrée et de sortie, le taux d'entrée (respectivement de sortie) étant calculé comme le rapport entre le nombre d'entrants (respectivement de sortants) et le nombre moyen d'agents sur la période (ici moyenne des effectifs au 31/12/18 et 31/12/19). Taux de rotation = (entrants + sortants) / (effectifs fin 2018 + effectifs fin 2019).

### ► Sources

Le **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique (de l'État, territoriale et hospitalière). Le périmètre de la fonction publique recouvre les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. La détermination de chacun des versants s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Le **poste principal** au 31 décembre d'un agent est le poste actif et non-annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est **actif** s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est **non-annexe** si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants. Certains salariés présents fin décembre deux années consécutives peuvent connaître des interruptions en cours d'année. Ils sont caractérisés par leur poste principal au 31 décembre 2019. Les salariés occupant au moins un poste non-annexe en cours d'année, mais qui ne sont pas en emploi au 31 décembre de chaque année, sont caractérisés par leur poste principal annuel.

### ► Pour en savoir plus

- Insee, « En 2019, l'emploi augmente dans les trois versants de la fonction publique », *Informations Rapides* n° 325, décembre 2020.
- Massis D., « En 2019, l'emploi dans la fonction publique territoriale progresse après trois années de recul », *BIS* n° 148, DGCL, décembre 2020.
- Donzeau N., Ba A., Pons Y., « En 2018, les contrats aidés chutent, les autres emplois publics augmentent », *Insee Première* n° 1797, avril 2020.
- DGAFP, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2020.

Direction générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :  
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :  
X. Besnard, P. Glénat,  
C. Tchobanian

Maquette :  
Jouve

Code Sage : IP211842  
ISSN 0997 - 3192 (papier)  
ISSN 0997 - 6252 (web)  
© Insee 2021  
www.insee.fr

Twitter @InseeFr

